

Un nouveau service public pour les TPE & PME

TPE & PME, vous avez un projet, une difficulté, une question ?

Service public simple et rapide : vous êtes rappelé par LE conseiller qui peut vous aider.



Qu'est-ce que Place des Entreprises ?

Expérimenté en Hauts-de-France depuis 2019, le service public Place des Entreprises permet d'offrir aux TPE & PME un conseil personnalisé et de proximité. Financé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, il est progressivement déployé sur l'ensemble du territoire, région par région. Plus de 5000 entreprises l'utilisent déjà.

Comment fonctionne le service ?

Le service rassemble l'ensemble des conseillers chargés d'accompagner les entreprises dans les administrations, les organismes publics et parapublics, les conseils régionaux et les autres collectivités volontaires. Il compte aujourd'hui plus de 1 000 conseillers par région.

Grâce à ce partenariat inédit, le service couvre ainsi [tous les sujets d'entreprises](#) : recrutement, formation, droit du travail, difficultés financières, investissement, développement commercial, stratégie numérique, transmission reprise, santé et sécurité au travail, transition écologique & RSE...

Le chef d'entreprise choisit un sujet sur le site en donnant quelques éléments de contexte et sa demande est automatiquement transmise au(x) conseiller(s) compétent(s) pour l'accompagner sur son territoire. Ces conseillers le rappellent et lui proposent l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Quels sont les objectifs du service ?

1. **Favoriser un conseil personnalisé et de proximité** : le conseil humain est au cœur de ce service pour permettre au chef d'entreprise de mobiliser le bon accompagnement en fonction de ses besoins, que l'aide soit nationale, régionale ou locale.
2. **Aider les TPE & PME à se transformer** : en partant directement des besoins du terrain, le service permet d'aider les TPE & PME à s'adapter aux enjeux socio-économiques, technologiques et environnementaux. Il s'agit d'aider les petites structures à évoluer pour répondre aux défis de demain et aux nouvelles attentes sociétales.
3. **Améliorer l'efficacité de la réponse publique** : pour chaque problématique, les partenaires référencés interviennent de manière complémentaire et coordonnée.

Ce service est-il gratuit ?

Le service de mise en relation avec le bon conseiller est totalement gratuit.

L'essentiel des accompagnements ensuite proposés par les conseillers sont gratuits, à l'exception de certaines prestations techniques, principalement réalisées par les chambres consulaires (amélioration d'un site internet, diagnostic énergétique, éco-conception...). Les tarifs de ces accompagnements demeurent néanmoins attractifs grâce au soutien financier de l'État et des collectivités territoriales, dans le cadre de politiques publiques prioritaires. Après échange avec un conseiller, le chef d'entreprise est libre de poursuivre ou non un accompagnement.

Place des Entreprises vous met en relation avec le conseiller qui peut vous aider parmi plus de 40 partenaires publics et parapublics :



Agefiph	Collectivité de Martinique	Initiative France	OPCO Entreprises de proximité
Agences de développement	Conseil Régional Hauts-de-France	Intercommunalités	OPCO Mobilités
Apec	Conseil Régional Île-de-France	Maisons de l'emploi	OPCO OCAPAT
Aract	Conseil régional de Bretagne	Missions locales	OPCO Santé
Banque de France	DGE	Médiateur des entreprises	OPCO Uniformation
Bpifrance	DGEFP	OPCO 2i	Opcommerce
CCI	DGFIP	OPCO AKTO	Préfectures
CMA	DREETS	OPCO Afdas	Pôle emploi
Cap Emploi	Douanes	OPCO Atlas	Urssaf
Carsat	INPI	OPCO Construction	

Liens utiles :

Qui sommes-nous ? [L'équipe et son sujet de travail](#)

Présentation vidéo : [Parole d'intrapreneur](#)

Statistiques d'utilisation : [Quelques chiffres](#)

Book sur la construction du service : [Témoignages des partenaires historiques](#)